



Ballroom Dancing Club Genève

Conditions générales – Règlement du Club 2021 – 2022

1 Cours « A la Carte »

En 2021 – 2022 trois cours hebdomadaires « débutant » sont donnés les lundis, jeudis et vendredis. L'élève choisit le nombre de cours qu'il veut suivre. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année. Quand l'élève connaît le programme « débutant », il passe en « niveau 2 ».

2. Inscription - Ecolage

Chacun peut suivre les cours proposés par le BDCG sans conditions ni discrimination. Chacun est bienvenu, qu'il soit seul ou en couple. En raison de la situation exceptionnelle, les cours 2021 – 2022 seront orientés sur le travail personnel. Chacun est responsable de sa pratique.

3. Durée d'inscription

En principe les inscriptions se font pour l'année scolaire, du 20.09.2021 au 01.07.2022.

Les inscriptions commencées en cours d'année donneront lieu à la déduction des cours écoulés (écolage de l'année – semaines écoulées).

L'élève participe à sa 1^{ère} leçon sans engagement. S'il ne souhaite pas s'inscrire, il s'acquittera de la leçon d'essai.

L'élève hésitant peut s'inscrire pour 10 leçons. S'il souhaite s'inscrire à l'année dans le délai de 10 semaines, le montant déjà versé sera déduit du tarif de l'année complète.

4 Rattrapages – Remboursement

En aucun cas les cours ne seront remboursés.

Si les activités du club devaient être interrompues pour des raisons sanitaires ou indépendantes de la volonté des professeurs, le montant des écolages restera acquis au club.

Les cours payés par l'élève seront reportés jusqu'à la reprises des activités du club. Les cours manqués (maladie – accident – vacances) seront rattrapés par l'élève.

5 Réductions

Les réductions de 10% sont accordées aux conditions suivantes :

étudiants, apprentis de moins de 25 ans, aux chômeurs, rentiers AI ou AVS, au personnel de l'hôpital ainsi que des cliniques, sur présentation de leur carte (pas de carte, pas de réduction).

Les réductions sont accordées (15 % sur le cours le moins cher) aux élèves inscrits à plusieurs cours.

6 Assurance

Le club ne couvre pas le risque de maladie ou d'accident, ni la disparition d'objets personnels.

Chacun est tenu d'être assuré à titre privé ou professionnel.

7 Cours privés

Tout cours privé non annulé 24 h. à l'avance sera facturé.